



**Forum sur le rôle des organisations du secteur des droits humains  
en temps de crise sécuritaire et politique**

**Rapport narratif du Forum sur le rôle des organisations du secteur des droits  
humains en temps de crise sécuritaire et politique.**

**Décembre 2022**

**Contact :**  
**Me Camille OCCIUS, Directeur Exécutif**  
[ocnh109@gmail.com](mailto:ocnh109@gmail.com)  
+509 3628 8142

**4 Delmas 60(Musseau) Port-au-Prince, Haïti.**  
**+509 2943-2323, 3628-8142**  
[ocnh109@gmail.com](mailto:ocnh109@gmail.com)  
[www.ocnh.org](http://www.ocnh.org)

## **INTRODUCTION**

Grace au support du Haut-Commissariat des Droits de l'Homme de l'ONU, l'Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti (OCNH) et le Combite pour la Paix et le Développement (CPD) ont réalisé le 14 décembre 2022, à la salle 4 du Karibe Hôtel, le « **Forum sur le rôle des organisations du secteur des droits humains en temps de crise sécuritaire et politique** ». Cet espace aménagé par l'OCNH et le CPD a permis l'échange des perceptions de la contribution possible des organisations et de promotions des droits de la personne humaine en ce temps de crise politique et sécuritaire que vit Haïti. Les interventions de trois acteurs du secteur des droits humains en Haïti et du Président de l'Association Haïtienne des Médias en Ligne AHML a permis aux public composé de défenseuses et défenseurs des droits humains délégués par plus d'une cinquantaine d'organisations du secteur, des personnalités dont des agents du pouvoir judiciaire de mieux appréhender la réalité et de comprendre les contraintes auxquelles les différents acteurs font face dans l'exécution de leurs tâches respectives.

## **REALISATIONS**

### **1- Planification du Forum**

Du 1er au 12 décembre 2022, le personnel de l'OCNH et du CPD se sont, officiellement, mis au travail pour examiner les différents aspects du forum et prendre les dispositions nécessaires. Le choix des intervenants, les lettres de demande de leur participation, les lettres d'invitation des différentes organisations du secteur et autres acteurs, l'agenda du forum et tant d'autres points ont été examiné avec minutie par l'équipe pour s'assurer du succès du forum malgré les contraintes liées justement à la crise sécuritaire et politique ainsi que le budget alloué à la réalisation du forum. Une fois les lettres expédiées, l'équipe ne s'est pas reposé car il fallait enregistrer les confirmations de participation et s'assurer de la disponibilité des ressources humaines et matérielles nécessaires au plein succès du forum. Tout ce travail acharné a porté ses fruits puisque plus de 80 personnes dont des délégués de plus d'une cinquantaine d'organisations du secteur des droits humains ont pris part au forum.

**4 Delmas 60(Musseau) Port-au-Prince, Haïti.**  
**+509 2943-2323, 3628-8142**  
[ocnh109@gmail.com](mailto:ocnh109@gmail.com)  
[www.ocnh.org](http://www.ocnh.org)

## 2- Planification des interventions

Conformément à la méthodologie établie pour garantir le plein succès du forum, l'OCNH et le CPD après des heures de débats ont pu se mettre d'accord sur les différents sous-thèmes qui constitueront la trame des prises de paroles des intervenants. Une fois les thématiques définies, les discussions ont porté sur le profil des intervenants, leurs compétences et surtout leur expérience dans l'exercice de leur mission de militer pour la jouissance des droits fondamentaux par tous ou d'informer la population. Ainsi, **Me Rosy Auguste DUCÉNA** (Responsable de Programmes au Réseau National de Défense des Droits Humains, RNDDH), **Madame Jocelyne COLAS** (Directrice Exécutive de la Commission Episcopale Justice et Paix, CE-JILAP), **Me Mario JOSEPH** (Président du Bureau des Avocats International, BAI) et **Me Godson LUBRUN** (Président de l'Association Haïtienne des Médias en Ligne, AHML) ont eu la mission d'éclairer la lanterne des participants par leurs interventions autour des thèmes suivants :

- A- *Comment les organisations de promotion et défense des droits humains peuvent-elles contribuer dans la lutte contre les violences sexuelles à l'encontre des femmes et des filles?*
- B- *Engagement des défenseurs des droits humains en temps de crise sécuritaire.*
- C- *Implication des organisations du secteur des droits humains dans la construction d'un État démocratique.*
- D- *Utilité de la presse dans les engagements des défenseurs des droits humains en temps de crise politique.*

## 3- Réalisation du Forum

Le mercredi 14 décembre le « **Forum sur le rôle des organisations du secteur des droits humains en temps de crise sécuritaire et politique** » a eu lieu au Karibe Hôtel. Il a débuté à 10 heures, suite aux mots de bienvenue de l'animateur du forum, **Me Jude JEAN PIERRE**, l'ouverture officielle du forum a été déclarée par le Directeur Exécutif de l'OCNH, **Me Camille OCCIUS**. Dans ces propos de circonstance le numéro 1 de l'OCNH a insisté sur la situation actuelle du pays marquée par une dégradation inquiétante du climat de sécurité particulièrement dans la région métropolitaine de Port-au-Prince où les gangs imposent leurs lois à la population. Les nombreux cas d'agression sexuelle, les viols, les assassinats et cas de kidnappings ainsi que

**4 Delmas 60(Musseau) Port-au-Prince, Haïti.**

**+509 2943-2323, 3628-8142**

[ocnh109@gmail.com](mailto:ocnh109@gmail.com)

[www.ocnh.org](http://www.ocnh.org)

les difficultés rencontrées sur le terrain dans le cadre de l'accomplissement des activités de monitoring ont été soulignées par Me Occius dans son intervention qui a été suivi de celle du délégué du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme en Haïti, **Monsieur Aimé Ntumba Kakolo. Dr Sofia LOREUS**, Ministre à la condition féminine et aux droits des femmes (MCDF) a clos-la série de propos de circonstance trente-sept minutes après le début dudit forum. Alors que c'était la pause-café pour les participants, un point de presse a été réalisé avec les journalistes venus couvrir le forum.

Dans son intervention qui a débuté à 11 heures 13 avec pour thème « *Comment les organisations de promotion et défense des droits humains peuvent-elles contribuer dans la lutte contre les violences sexuelles à l'encontre des femmes et des filles?* », **Me Rosy Auguste DUCÉNA** est revenu sur les chiffres énoncés dans les propos de circonstance tout en mettant l'accent sur le vécu des victimes et de leurs proches. Selon les chiffres du RNDDH, durant cette année 2022, en moyenne 3 personnes sont assassinées par jour en Haïti. Quinze sont enlevées en moyenne par jour et de manière générale, les femmes et les filles sont violées. Des hommes sont aussi abusés sexuellement particulièrement par les membres des gangs de Vitelhomme et 400 Mawozo. 4 policiers sont aussi assassinés par mois depuis le début de l'année. De 2018 à 2022, 22 massacres (plus de 10 victimes) ou épisodes de violence/attaque armée et en moyenne 38 femmes et filles sont violées collectivement chaque fois. La militante des droits de l'homme est aussi revenue sur la situation des femmes qui sont violées même en temps de « paix » et sur l'attitude des gangs qui considèrent le corps des femmes comme leur terrain de guerre. L'attitude des autorités étatiques et judiciaires a aussi été pointée du doigt. Selon les propos de Me Ducéna, les autorités étatiques n'agissent pas parce qu'ils ont fait le choix de laisser la situation se détériorer de la sorte. « *Depuis 2011, nous dénonçons, nous réalisons des rapports. En 2018 nous avons attiré l'attention sur le démantèlement des institutions étatiques. En 2018 nous fume confrontés à une autre réalité. Nous comptons les cadavres. Nous comptons les massacres. Cela démontre que c'est un plan que les autorités ont en matière de sécurité* » a-t-elle indiqué.

La détresse émotionnelle des victimes, l'aggravation de la situation de la population qui est devenue plus vulnérable, le nombre de cas de grossesses de femmes victimes de viols et l'effacement des autorités judiciaires qui n'ont pas la possibilité de se rendre sur place, l'impact des récits des expériences des victimes sur ceux qui les accompagnent, le sentiment de d'être dépassé des militants

**4 Delmas 60(Musseau) Port-au-Prince, Haïti.**  
**+509 2943-2323, 3628-8142**  
[ocnh109@gmail.com](mailto:ocnh109@gmail.com)  
[www.ocnh.org](http://www.ocnh.org)

des droits humains, les conséquences futures de la situation actuelle comme l'augmentation de la prévalence du VIH etc. ont été abordé par la militante des droits humains. Comme recommandation, Me Ducena a préconisé la confrontation des données des organisations de promotion et défense des droits humains, le référencement des victimes, la coordination des interventions et une réelle implication des militants dans la vie politique, non pas avec comme objectif la prise du pouvoir mais plutôt un changement de la politique publique.

Lors des échanges avec le public, Me Ducena a insisté sur la nécessité de se positionner contre le discours associant les gangs aux organisations du secteur des droits humains. Carine Clermont de Kay FANM a pour sa part insisté sur d'analyser l'impact du tremblement de terre de 2010 sur le psyché de la population. La nécessité d'exiger de l'Etat l'introduction de cours sur les droits humains dans le curriculum a fait l'objet de débats entre l'intervenante et Abel Louissaint. La concentration des organisations dans les grandes villes a aussi été abordée.

Le Secrétaire général du Réseau National des Magistrats Haïtiens (RENAMAH), Lucien Georges a mis en exergue les difficultés rencontrées par les juges dans l'exercice de leur fonction. Les Magistrats sont dépassés selon lui. Ils doivent sanctionner des peines qui ne figurent pas dans notre législation comme viols en bande organisée, exécution sommaire etc. Il a aussi indiqué les recommandations du RENAMAH après une analyse de la situation particulièrement les difficultés relatives à la matérialisation des preuves alors qu'il n'y pas de médecin légiste ni de laboratoire à la disposition de la police scientifique. Il a saisi l'occasion pour inviter les organisations de promotion et défense des droits humains présentes à collaborer avec les associations de Magistrats pour arriver à faire bouger les lignes malgré une réelle absence de volonté politique.

Le Magistrat Noé Pierre-Louis MASSILLON, ancien Doyen du Tribunal de Première Instance de Saint Marc et membre du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) lors de sa prise de parole est aussi revenu sur les limites de la législation actuelle et surtout sur l'impossibilité de réparer les dommages subis par la victime. « *Il n'y a pas de réparation pour la personne victime de viol même si on condamne l'auteur à perpétuité* » a-t-il mentionné en insistant sur l'importance de la prévention des viols. Selon les données qu'il a collectées, de 2005 à 2022, 6 901 détenus ont laissé la prison par évasion alors que les viols représentent 30% des cas

**4 Delmas 60(Musseau) Port-au-Prince, Haïti.**  
**+509 2943-2323, 3628-8142**  
[ocnh109@gmail.com](mailto:ocnh109@gmail.com)  
[www.ocnh.org](http://www.ocnh.org)

auditionnés lors des assises criminelles. Le Magistrat a aussi attiré l'attention sur l'incapacité de l'Etat à intervenir dans certaines zones et surtout le blocage du système judiciaire par des acteurs dont les Commissaires du Gouvernement et leurs Substituts. Il a invité les acteurs à considérer la criminalité dans sa globalité vu que tous les victimes de viols ne porteront pas plainte. En guise de conclusion, l'homme de loi a invité les défenseurs des droits humains à continuer à jouer leur rôle de vigile tout en responsabilisant les acteurs afin qu'ils prennent leurs responsabilités.

Dans son intervention autour du thème «*Engagement des défenseurs des droits humains en temps de crise sécuritaire* », **Madame Jocelyne Colas** de la Commission Episcopale Justice et Paix (CE-JILAP) a insisté sur le rôle du défenseur des droits humains qui est intimement lié à un engagement pris pour défendre les droits humains mais sans verser dans la facilité en prenant le soin de se spécialiser puisque tous les défenseurs ne sont pas obligés de défendre uniquement les droits civils et politiques, les droits économiques et culturels etc.

Devenir défenseur des droits humains selon Madame Colas est la résultante d'une résolution, d'une décision prise parfois suite à un déclic qui pousse à prendre l'engagement de défendre les droits humains. Cet engagement se fait à plusieurs niveaux : personnel, organisationnel/institutionnel, régional et international. Le niveau d'engagement est intimement lié au type d'organisation et ses accomplissements. Ensuite, Madame Colas est intervenue sur l'histoire des institutions de promotion et défense des droits humains en Haïti. Une histoire qui a débuté vers 1950 avec la ligue féminine d'action sociale. L'arrivée de Duvalier au pouvoir et le changement de son régime en dictature a stoppé l'élan des militants des droits humains en Haïti. De 1970 à 1980 il y a eu deux organisations dans le secteur des droits humains en dans le pays. Puis de 1986 à 1990 il y en a eu plus de mouvements et d'organisations engagées dans la promotion et la défense des droits civils et politiques. Cette période fut marquée aussi par la mise en place du POHDH. La période 1991-1994 fut marquée par la résistance post coup d'Etat et en 1995 il y eut une prolifération d'Organisations Non Gouvernementales spécialisées dans la défense des droits civils, économiques, spécifiques etc. De nos jours, il y a beaucoup plus d'organisations ce qui est un plus pour la question relative aux droit de la personne. Toutefois, pour rester crédibles, les institutions doivent respecter certains principes et travailler pour qu'on les fasse crédit en mettant un point d'honneur à se laisser guider par l'honnêteté et l'éthique. En guise de conclusion, Madame Colas a prôné le dialogue pour maintenir la cohésion dans le

**4 Delmas 60(Musseau) Port-au-Prince, Haïti.**

**+509 2943-2323, 3628-8142**

[ocnh109@gmail.com](mailto:ocnh109@gmail.com)

[www.ocnh.org](http://www.ocnh.org)

secteur en adressant correctement les problèmes. Elle a insisté aussi sur les qualités que requiert le travail d'un militant des droits humains qui est un sacerdoce.

Dans sa prise de parole autour du thème « *Implication des organisations du secteur des droits humains dans la construction d'un État démocratique* », Me Mario JOSEPH du Bureau des Avocats International (BAI) a rappelé les éléments nécessaires pour qu'un pays soit considéré comme une démocratie : respect des droits et des libertés des individus, liberté d'opinion, accès au pouvoir, tenue d'élections libres, régulières au suffrage universel, un système pluraliste de partis et d'organisations politiques, séparation des pouvoirs, indépendance de la justice, transparence dans l'administration publique, médias libres, indépendants et pluralistes etc.

Me Joseph est aussi revenu sur l'histoire des organisations de promotion et défense des droits humains et de la société civile en Haïti en rappelant le Décret du 14 septembre 1989 modifiant loi 13 décembre 1982, publié dans le numéro 77 du journal Le Moniteur à la date du 5 octobre 1989 et portant sur le fonctionnement des ONG en Haïti. Puis a axé son intervention sur ce qui empêche aux organisations de contribuer à la construction de la démocratie : concentration des organisations dans les villes, manque de conscience, de connaissance et de volonté de servir, implication directe des acteurs dans l'Etat etc. Pour conclure, il a indiqué la voie à suivre pour y arriver : la connaissance des mécanismes, l'implication dans la construction de la démocratie en dénonçant l'Etat à travers des rapports, des conférences, des marches etc.

Me Godson LUBRUN, Président de l'Association Haïtienne des Médias en Ligne (AHML) a eu moins de temps pour son intervention autour du thème « *Utilité de la presse dans les engagements des défenseurs des droits humains en temps de crise politique* ». Toutefois, il a été applaudi par l'assemblée pour la qualité de son intervention dans laquelle il a abordé la possible contribution de la presse dans la promotion des droits humains en passant par la situation de la presse en Haïti. Le texte du professeur Vario Sériant, fondateur du Groupe Media Alternatif titré « **Sauver l'information en Haïti** ».

Au regard des rôles (former, informer et divertir), Me Lubrun a fait un état des lieux tout en montrant le poids des intérêts économiques dans le choix des lignes éditoriales des médias commerciaux alors que la problématique de la violation des droits humains est un thème fort de

**4 Delmas 60(Musseau) Port-au-Prince, Haïti.**

**+509 2943-2323, 3628-8142**

[ocnh109@gmail.com](mailto:ocnh109@gmail.com)

[www.ocnh.org](http://www.ocnh.org)

l'actualité en Haïti. Pour une implication réelle de la presse dans la promotion et la défense des droits humains Me Lubrun a proposé 12 mesures dont : la formation du personnel des médias en ce qui a trait aux Droits Humains, le devoir de s'enquêter sur l'état de la question, l'obligation de faire la promotion des Droits Humains, le Devoir d'enquêter en milieu difficile, d'exiger des sanctions pour les bourreaux, l'obligation de faire de la thématique des droits humains une urgence dans l'information etc. Suite à son intervention, les participants ont pris la pause-repas pour ensuite participer aux travaux en atelier.

**Les groupes de travail en atelier ont eu à creuser leurs méninges pour répondre aux questions suivantes :**

- 1- Quelles sont les actions à entreprendre par les ONGs DH pour chaque thématique?
- 2- Quelles peuvent-être les mesures que l'Etat doit adopter pour chaque thématique (sous forme de recommandation)

Malgré les limites liées au temps imparti, les participants ont pu réaliser ce travail et proposé des recommandations et actions.

#### **4- Outputs du Forum**

L'OCNH et le CPD peuvent s'enorgueillir du plein succès du forum et de l'atteinte de certains des objectifs fixés. En attendant la publication des actes du forum, l'OCNH et le CPD peuvent s'enorgueillir de la reconnaissance des organisations du secteur de leurs faiblesses et forces ; de l'engagement pris par les participants de s'impliquer d'avantage dans la lutte contre la violence ; de la compréhension des acteurs de la nécessité de collaborer, de se mettre en réseau pour combattre la violence et surtout de la création d'un canal de communication entre les organisations qui ont pris part au forum (un groupe WhatsApp). La large couverture médiatique du forum par des médias locaux est aussi un plus. À titre d'exemple les liens suivants :

- [https://lenational.org/post\\_article.php?tri=878](https://lenational.org/post_article.php?tri=878) ,
- <https://fcnhaiti.com/violation-des-droits-humains-locnh-et-plusieurs-organismes-des-droits-humains-discutent-sur-des-pistes-de-solutions-pour-freiner-ce-fleau/>
- <https://youtu.be/ih-DTVKR37U>
- <https://youtu.be/z16gvjm1iyE>
- <https://www.facebook.com/RTGHAI/ideos/2242286279286562/>
- [https://www.lenational.org/post\\_article.php?pol=2945](https://www.lenational.org/post_article.php?pol=2945)

**4 Delmas 60(Musseau) Port-au-Prince, Haïti.**  
**+509 2943-2323, 3628-8142**  
[ocnh109@gmail.com](mailto:ocnh109@gmail.com)  
[www.ocnh.org](http://www.ocnh.org)

## 5- Observations

Le temps imparti pour la réalisation du forum s'est imposé comme obstacle à la réalisation de certaines activités pourtant liés à l'atteinte de certains résultats. Une journée supplémentaire aurait amplement facilité la tâche aux parties prenantes qui auraient ainsi plus de temps à leur disposition pour discuter et prendre une résolution.

## 6- Photo



## Vue de l'Assistance



## Vue de l'Assistance 2

**4 Delmas 60(Musseau) Port-au-Prince, Haïti.**  
**+509 2943-2323, 3628-8142**  
**[ocnh109@gmail.com](mailto:ocnh109@gmail.com)**  
**[www.ocnh.org](http://www.ocnh.org)**



**Me Camille OCCIUS, Directeur Exécutif de l'OCNH**



**Monsieur Aimé Ntumba Kakolo** du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme en Haïti

***4 Delmas 60(Musseau) Port-au-Prince, Haïti.  
+509 2943-2323, 3628-8142  
[ocnh109@gmail.com](mailto:ocnh109@gmail.com)  
[www.ocnh.org](http://www.ocnh.org)***



**Dr Sofia LOREUS**, Ministre à la condition féminine et aux droits des femmes (MCDF)



**Me Rosy Auguste DUCÉNA**, Responsable de programme ( RNDDH)

*4 Delmas 60(Musseau) Port-au-Prince, Haïti.*

*+509 2943-2323, 3628-8142*

*[ocnh109@gmail.com](mailto:ocnh109@gmail.com)*

*[www.ocnh.org](http://www.ocnh.org)*



**Me Godson LUBRUN** (Président de l'Association Haïtienne des Médias en Ligne, AHML)



**Me Mario JOSEPH** (Président du Bureau des Avocats International (BAI))

**4 Delmas 60(Musseau) Port-au-Prince, Haïti.**  
**+509 2943-2323, 3628-8142**  
[ocnh109@gmail.com](mailto:ocnh109@gmail.com)  
[www.ocnh.org](http://www.ocnh.org)



**Me Mario JOSEPH, BAI, Madame Jocelyne COLAS, CE-JILAP et Me Godson LUBRUN, AHML**

*4 Delmas 60(Musseau) Port-au-Prince, Haïti.  
+509 2943-2323, 3628-8142  
[ocnh109@gmail.com](mailto:ocnh109@gmail.com)  
[www.ocnh.org](http://www.ocnh.org)*